

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT**

Séance du 30 janvier 2018

Séance ordinaire

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Date de convocation : 25.01.2018

L'an deux mil dix-huit et le trente janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.

Présents: MM. Patrick BRETEAU, Jean BELIARD, Sébastien MONCOURT, Mmes Nathalie ALIMI, Mireille EDOUARD MM. Thierry DOAT, Olivier DOAT, Mickaël BARBE, Mmes Sandra GUYOU, Christine CAULIÉ, Sylvaine PHILIPPOT, Emmanuelle PRETERRE.

Excusés :

Absents : Anne Sophie DUCHESNE, Daniel ESPOSITO, Jean-Pierre LAUDREN.

Secrétaire de séance : Sandra GUYOU.

M. BRETEAU donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal du 21 décembre 2017 qui est adopté à l'unanimité.

M. BRETEAU présente l'ordre du jour :

1. FINANCES

1.1 DETR (Demande de subvention auprès de l'Etat)

2. VOIRIE – DEFENSE INCENDIE

2.2 Convention avec le SDIS – contrôle des hydrants

4 QUESTIONS DIVERSES

1.1 DEMANDE DE FINANCEMENT DETR 2018 – AMENAGEMENT ET SECURISATION ECOLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) afin de sécuriser le parking et l'accès de l'école ainsi que d'aménager la cour.

Il précise que l'Etat soutient financièrement ces travaux de 25 à 35% du montant hors taxes des travaux au titre de la DETR.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat les subventions pour ces aménagements au titre de la DETR pour l'année 2018, et propose le plan de financement suivant :

- Dépenses	Montant en Euros Hors Taxes
Aménagement cour de récréation	6 633,81 € ht
Sécurisation parking	4 330,00 € ht
Tva	<u>1 964,76 €</u>
	12 928,57 € ttc
- Recettes	
Etat via DETR 35 %	3 837,33 €
Autofinancement communal	<u>9 091,24 €</u>
	12 928,57 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré (12 pour-1 abstention) et à l'unanimité, décide :

- œ de valider le plan de financement tel qu'exposé par Monsieur le Maire.
- œ de solliciter les subventions au titre de la DETR 2018.
- œ charge Monsieur le Maire d'entreprendre toute démarche nécessaire.

2.1 CONVENTION SDIS – CONTROLE DES HYDRANTS

Monsieur le Maire informe le conseil de la mise en œuvre de la réforme de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Cette réforme prévoit, entre autre, un allègement des contraintes dans les zones rurales et instaure la notion de risque faible et très faible pour lesquels les contraintes règlementaires seront moins exigeantes.

Elle précise également les compétences des maires : il est détenteur du pouvoir de police spéciale DECI et chargé d'analyser les risques et de planifier l'implantation des moyens de DECI adaptés, ainsi que d'assurer, dans le temps, leur maintien en condition opérationnelle.

A titre exceptionnel, le SDISS propose pour l'année 2018 de continuer à assurer gratuitement les contrôles des hydrants de la collectivité et propose de conclure une convention encadrant cette mission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de conclure la convention jointe à la présente et autorise Monsieur le Maire à la signer.

4 QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 21 h 00.

P. BRETEAU

J. BELIARD

S. MONCOURT

O. DOAT

S. GUYOU

JP LAUDREN

S. PHILIPPOT

C. CAULIE

M. EDOUARD

T. DOAT

N. ALIMI

E. PRETERRE

M. BARBE